



GUIDE DES SERVICES VÉTÉRINAIRES ET DE MARÉCHALERIE

VERSION 3 - JUIN 2024

EN GAMES WIDE OPEN GAMES
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O
RAND LES JEUX OUVRONS GR
PEN GAMES WIDE OPEN GAME
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O
RAND LES JEUX OUVRONS GR
PEN GAMES WIDE OPEN GAME
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O
RAND LES JEUX OUVRONS GR
PEN GAMES WIDE OPEN GAME
S WIDE OPEN GAMES WIDE O
Y OUVRONS GRAND LES JEUX O

SOMMAIRE

1		
PRÉAMBULE	2
2		
SPORTS ÉQUESTRES	5
2.1 DATES CLÉS	6
2.1.1 Jeux Olympiques	6
2.1.2 Jeux Paralympiques	7
2.2 PRINCIPALES INFORMATIONS	8
2.2.1 Arrivées et départs des chevaux	8
2.2.2 Règlements de la FEI	8
2.2.3 Importation de médicaments vétérinaires en France	8
2.2.4 Importation de chevaux en France	9
2.2.5 Examen à l'arrivée	11
2.2.6 Biosécurité	12
2.2.7 Séances d'information de la Commission vétérinaire de la FEI à l'attention des vétérinaires d'équipe	12
2.2.8 Inspections des chevaux	13
2.2.9 Contrôles antidopage équin et contrôles de la prise de médicaments soumis à autorisation	14
2.2.10 Service de contrôle avant l'arrivée (Pre-Arrival Testing Service ou PAT)	14
2.3 PERSONNES CLÉS	15

2.3.1 Commission vétérinaire de la FEI	15
2.3.2 Représentants du Service vétérinaire de la FEI	16
2.3.3 Autres vétérinaires officiels de la FEI	16
2.3.4 Personnel chargé des services vétérinaires	17
2.4 INSTALLATIONS VÉTÉRINAIRES	19
2.4.1 Procédure d'enregistrement auprès de l'Ordre national des vétérinaires	19
2.4.2 Enregistrement des vétérinaires d'équipe et des thérapeutes équins agréés	20
2.4.3 Clinique vétérinaire sur le site	20
2.4.4 Frais	21
2.4.5 Services courants	21
2.4.6 Services d'urgence	22
2.4.7 Physiothérapie équine et thérapies de soutien	22
2.4.8 Pathologie clinique	22
2.4.9 Pharmacie	22
2.4.10 Clinique spécialisée externe	23
2.4.11 Autopsie	23
2.5 INSTALLATIONS DE MARÉCHALERIE	24
2.5.1 Forge	24
2.5.2 Stocks	24
2.6 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT	25
2.7 PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS	25

3		
PENTATHLON MODERNE	26
3.1 DATES CLÉS	27
3.2 SITE	27
3.3 PERSONNES CLÉS	28
3.3.1 Liste en cours de préparation, à confirmer	28
3.4 ARRIVÉE DES CHEVAUX	29
3.5 INSTALLATIONS VÉTÉRINAIRES	29
3.5.1 Clinique vétérinaire sur le site	29
3.5.2 Clinique spécialisée externe	29
3.6 INSTALLATIONS DE MARÉCHALERIE	30
3.6.1 Forge	30
3.6.2 Stocks	30
3.7 PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS	30
4		
ANNEXE	31
MÉDICAMENTS DISPONIBLES À LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SUR SITE DURANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES POUR LES VÉTÉRINAIRES D'ÉQUIPE	32

1

PRÉAMBULE

Cent ans après les derniers Jeux d'été organisés en France, Paris 2024 a de grandes ambitions pour cette édition. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront une fête spectaculaire qui fera entrer le sport dans des lieux nouveaux et inattendus : du pied de la tour Eiffel au Champ-de-Mars et du Grand Palais à la place de la Concorde, sans oublier les Invalides. Au-delà de Paris et sa région, c'est tout le pays qui servira de cadre aux Jeux, de Lille à Marseille en passant par Châteauroux et Tahiti (Polynésie française), entre autres.

Les athlètes sont au cœur des Jeux Olympiques de Paris 2024, et nous nous engageons à leur offrir une expérience exceptionnelle sur des sites de compétition uniques. Quel plus bel écrin pour accueillir les sports équestres et le pentathlon moderne que le château de Versailles, symbole iconique du rayonnement mondial de la France et de sa riche histoire.

Une carrière temporaire sera installée au niveau de l'Étoile royale, une esplanade qui trône à l'ouest du Grand Canal, en plein cœur du parc. C'est là que se dérouleront les épreuves de sports équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques et l'épreuve équestre de la compétition de pentathlon moderne. Pour l'épreuve de cross-country du concours complet, les athlètes et leurs chevaux concourront dans les jardins, aux abords du Grand Canal, le Château de Versailles formant une grandiose toile de fond.

À la fin des Jeux, les installations temporaires seront démontées sans laisser de traces. Le Château de Versailles sera toujours un lieu culturel au rayonnement planétaire, accueillant des millions de visiteurs chaque année.

À Versailles comme à Paris, nous sommes impatients de vous accueillir dans la Ville Lumière pendant l'été 2024 pour des Jeux qui, nous l'espérons, seront vraiment révolutionnaires.



Aurélie Merle

Directrice des Sports

Le Guide des services vétérinaires et de maréchalerie pour les Jeux Olympiques et Paralympiques est une source concise d'informations sur les principaux services vétérinaires proposés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il présente de manière synthétique le personnel, les services et les installations mis à disposition pour que tous les chevaux inscrits aux compétitions bénéficient du meilleur soutien possible.

Vous y trouverez notamment :

- Les dates et heures à retenir
- Les modalités d'enregistrement des vétérinaires étrangers
- Des informations détaillées sur les services vétérinaires
- La description des installations de maréchalerie

Il est essentiel que toutes les équipes, et en particulier les vétérinaires d'équipe, prennent connaissance des informations contenues dans ce guide. Les informations présentées ici sont exactes au moment de la mise sous presse. Toute mise à jour ou modification sera signalée sur le tableau d'affichage situé dans la réception de la clinique vétérinaire du Parc équestre de Versailles.

Nous sommes convaincus que, grâce à nos installations et services, tous les participants aux Jeux pourront concourir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant pleinement le bien-être des chevaux !

Nous sommes impatients de vous accueillir, vous et vos chevaux !

Cordialement



Anne COUROUCÉ

Responsable des services vétérinaires, Paris 2024

vet.gles@gl-events.com



SPORTS ÉQUESTRES

- 2.1 DATES CLÉS p 6**
- 2.2 PRINCIPALES INFORMATIONS p 8**
- 2.3 PERSONNES CLÉS..... p 15**
- 2.4 INSTALLATIONS VÉTÉRINAIRES p 19**
- 2.5 INSTALLATIONS DE MARÉCHALERIE p 24**
- 2.6 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT p 25**
- 2.7 PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS p 25**



2.1 DATES CLÉS

2.1.1 JEUX OLYMPIQUES

DATE	COMPÉTITION	ACTIVITÉ
24 juillet 2024	-	Ouverture du site et de la clinique vétérinaire, début de l'entraînement Arrivée des chevaux de concours complet
25 juillet 2024	-	Entraînement
26 juillet 2024	-	Cérémonie d'ouverture Première inspection des chevaux (concours complet) Entraînement Arrivée des chevaux de dressage
27 juillet 2024	Dressage (concours complet)	Entraînement
28 juillet 2024	Cross-country (concours complet)	Entraînement des chevaux de dressage Première inspection des chevaux (dressage)
29 juillet 2024	Saut d'obstacles (concours complet)	Deuxième inspection des chevaux (concours complet) Entraînement des chevaux de dressage Départ des chevaux de concours complet
30 juillet 2024	Dressage, jour 1 du Grand Prix (individuel et par équipes)	Arrivée des chevaux de saut d'obstacles
31 juillet 2024	Dressage, jour 2 du Grand Prix (individuel et par équipes)	Première inspection des chevaux (saut d'obstacles / équipe) Re-inspection (saut d'obstacle/ équipe) - Option A
1 ^{er} août 2024	Saut d'obstacles par équipes, épreuve qualificative	Entraînement des chevaux de dressage Re-inspection (saut d'obstacle/ équipe) - Option B
2 août 2024	Saut d'obstacles par équipes, finale	Entraînement des chevaux de dressage
3 août 2024	Dressage par équipes, Grand Prix spécial, finale	Entraînement des chevaux de saut d'obstacles Deuxième inspection des chevaux (saut d'obstacles / individuel)
4 août 2024	Dressage individuel, Grand Prix libre, finale	Deuxième inspection des chevaux (dressage) Ré-inspection des chevaux (saut d'obstacles / individuel) Départ des chevaux de dressage
5 août 2024	Saut d'obstacles individuel, épreuve qualificative	Départ des chevaux de dressage
6 août 2024	Saut d'obstacles individuel, finale	Départ des chevaux de saut d'obstacles

En bleu : les mises à jour depuis la deuxième version du guide vétérinaire

2.1.2 JEUX PARALYMPIQUES

DATE	COMPÉTITION	ACTIVITÉ
28 août 2024		Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques
30 août 2024	-	Ouverture du site et de la clinique vétérinaire, début de l'entraînement Arrivée des chevaux de para dressage
31 août 2024	-	Entraînement des chevaux de para dressage
1er septembre 2024	-	Entraînement des chevaux de para dressage
2 septembre 2024	-	Première inspection des chevaux (para dressage) Entraînement des chevaux de para dressage
3 septembre 2024	Para dressage individuel, Grand Prix, grades I, II & III	
4 septembre 2024	Para dressage individuel, Grand Prix, grades IV & V	
5 septembre 2024	-	Entraînement des chevaux de para dressage
6 septembre 2024	Para dressage par équipes, Grand Prix spécial	
7 septembre 2024	Para dressage individuel, Grand Prix libre	Deuxième inspection des chevaux (para dressage) Départ des chevaux de para dressage

2.2 PRINCIPALES INFORMATIONS

2.2.1 ARRIVÉES ET DÉPARTS DES CHEVAUX

JEUX	SPORT/DISCIPLINE	ARRIVÉE	DÉPART
Olympiques	Sports équestres - Concours complet	24 juillet	29 juillet
Olympiques	Sports équestres - Dressage	26 juillet	4-5 août
Olympiques	Sports équestres- Saut d'obstacles	30 juillet	6 août
Paralympiques	Sports équestres - Para dressage	30 août	7 septembre

2.2.2 RÈGLEMENTS DE LA FEI

Tous les chevaux seront soumis aux règlements 2024 de la FEI à compter de leur arrivée sur le site de compétition. Ces règlements peuvent être téléchargés à partir des liens suivants :

Règlement vétérinaire de la FEI

<https://inside.fei.org/content/fei-veterinary-rules>

Règlement de la FEI concernant la lutte contre le dopage équin et les médicaments contrôlés

<https://inside.fei.org/content/anti-doping-rules>

2.2.3 IMPORTATION DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES EN FRANCE

Conformément aux dispositions de l'article R. 5141-123-1 du Code de la santé publique, les équipes sportives inscrites aux Jeux Olympiques de 2024 peuvent importer leurs médicaments vétérinaires dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- Les médicaments sont à destination exclusive d'animaux dont la chair ou les produits ne sont pas destinés à la consommation humaine ;
- Les médicaments vétérinaires sont transportés personnellement par le responsable de l'animal ou des animaux auxquels ils sont destinés (remarque : la personne responsable de l'animal ou des animaux qui transporte les médicaments doit être en possession de l'ordonnance, sauf si elle est vétérinaire) ;
- Le responsable de l'animal est accompagné de l'animal ou des animaux auxquels les médicaments sont destinés ;
- L'importation concerne tous les médicaments vétérinaires excepté les vaccins ;
- La quantité importée doit être compatible avec un usage thérapeutique pendant une durée de traitement n'excédant pas trois mois aux conditions normales d'emploi ou pendant la durée de traitement prévue par l'ordonnance prescrivant le médicament vétérinaire.

Ce système vaut pour les chevaux qui participent aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, dans la mesure où ces animaux ne sont pas destinés à l'abattage en Europe. Ces importations ne sont pas soumises à autorisation.

Dans ce cadre, l'importation de médicaments est strictement limitée aux stocks nécessaires pour les interventions qui auront lieu dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Tout stock résiduel devra être rapporté dans son pays d'origine à la fin des épreuves, ou bien détruit par le COJO. Les médicaments et autres substances non prohibées introduits sur le territoire à des fins de traitement vétérinaire sont sous la responsabilité du vétérinaire traitant habilité par la FEI qui se chargera de les administrer. Ils doivent respecter la réglementation nationale.

Des informations complémentaires sur l'importation de médicaments vétérinaires en France figurent dans le « Custom and Freight Guide » : <https://www.paris2024.org/en/custom-and-freight-guide/>

2.2.4 IMPORTATION DE CHEVAUX EN FRANCE

Lors de l'examen des chevaux à leur arrivée sur le site et avant leur entrée dans les écuries, chaque athlète est tenu de présenter un document d'identification unique ainsi qu'un passeport FEI valide ou une carte de reconnaissance de la FEI apposée sur un passeport approuvé, ainsi que les certificats sanitaires requis pour le transport jusqu'au lieu des épreuves. Des informations détaillées figurent dans le « Horse Freight Manual » de Paris 2024 qui sera en ligne prochainement. La version 2 du guide vétérinaire et maréchaux donnera le lien vers ce guide.

→ CHEVAUX EN PROVENANCE DE PAYS DE L'UE

Certificat sanitaire pour les équidés enregistrés, correspondant aux spécimens présentés aux chapitres 7 et 8 de l'annexe I du règlement 2021/403.

- Tous les mouvements des chevaux doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire intra-UE établi dans le système TRACES-NT (PARIS 2024, Numéro 8349833439).
- Un certificat sanitaire est valable 10 jours. Un certificat est requis pour le retour dans l'État membre d'origine ou un autre État membre.
- Selon l'Article 92 des règlements par délégation (EU) la durée du certificat peut être portée à 30 jours pour le retour dans l'État membre d'origine ou un autre État membre pour les chevaux qui disposent :
 - d'une licence délivrée par une fédération équestre (étant entendu que le passeport valide délivré par la FEI fait office de licence), en cours de validité, ou
 - d'une marque de validation délivrée par les autorités compétentes ou les organismes délégués, en cours de validité.
- Pour les équidés enregistrés se déplaçant entre l'Irlande et la France et répondant aux exigences de l'article 69 du Règlement Délégué Européen (EU) 2020/688, par dérogation un DOCOM peut remplacer le certificat sanitaire.

→ CHEVAUX EN PROVENANCE DE PAYS HORS UE :

Cas particulier de la Suisse, du Liechtenstein et de la Norvège :

Les chevaux en provenance de Suisse, du Liechtenstein et de Norvège sont exemptés de contrôles au poste de contrôle frontalier (PCF) en application d'accords particuliers signés avec l'Union européenne, reconnaissant l'équivalence de leurs législations sanitaires avec celle de l'UE. Les importateurs de chevaux en provenance de ces pays doivent donc présenter, à l'appui de la déclaration en douane, un certificat intra-UE établi dans TRACES-NT par un vétérinaire suisse, liechtensteinois ou norvégien.

Depuis la Suisse et la Norvège, pour passer la douane et entrer dans l'UE, vous pourrez demander un carnet ATA. Cela vous évitera de payer des droits pour importation temporaire à la frontière.

Chevaux en provenance de pays hors UE entrant dans l'UE :

Les chevaux ne peuvent être importés au sein de l'UE qu'en provenance de pays tiers autorisés.

Les chevaux provenant de pays tiers autorisés doivent être accompagnés d'un passeport FEI valide ou une "FEI Recognition Card cover" sur un passeport autorisé ainsi qu'un certificat sanitaire approprié et signé par un vétérinaire officiel de l'autorité vétérinaire de son pays d'origine.

- RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/692 (règles applicables à l'entrée dans l'Union d'envois de certains animaux, produits germinaux et produits d'origine animale)
- RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2017/717 (modèles de formulaires des certificats zootechniques pour les animaux reproducteurs et leurs produits germinaux)

Pays autorisés :

- Pays tiers ou zones des pays tiers qui figurent dans la liste présentée dans **l'annexe IV du règlement (UE) 2021/404**. Veillez à toujours consulter les dernières versions en date des règlements en vigueur, car la liste des pays autorisés et les modèles de CS peuvent évoluer.
- **Exigences applicables aux groupes sanitaires** : voir l'annexe XI du règlement délégué (UE) 2020/692
- Modèle de certificat sanitaire : **Règlement (UE) 2021/403**
 - **Pour l'entrée d'équidés provenant de pays tiers autorisés dans l'UE** :
 - Équidés enregistrés, équidés reproducteurs : **Modèle EQUI-X présenté au chapitre 12 de l'annexe II du règlement 2021/403**
 - **Pour la réintroduction d'équidés provenant de l'UE après une exportation temporaire**
 - Réintroduction dans l'Union de chevaux enregistrés en vue des courses, de la compétition et de manifestations culturelles **après une exportation temporaire d'une durée maximale de 30 jours** : **Modèle EQUI-RE-ENTRY-30 présenté au chapitre 16 de l'annexe II du règlement 2021/403**
 - **Réintroduction** dans l'Union de chevaux enregistrés **après une exportation temporaire de moins de 90 jours pour participer à des courses ou des compétitions spécifiques**
 - Compétitions organisées par la **Fédération Équestre Internationale (FEI)** (épreuves préparatoires en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques, Jeux équestres mondiaux, Jeux équestres asiatiques ou américains, Championnat du monde d'endurance aux Émirats arabes unis) : **Modèle EQUI-RE-ENTRY-90-COMP présenté au chapitre 17 de l'annexe II du règlement 2021/403**

Le certificat sanitaire doit AUSSI être délivré en français. L'athlète doit avoir en sa possession le certificat original, et non pas une copie. Seuls certains pays tiers ou régions de pays tiers sont autorisés à importer des chevaux dans l'Union européenne. Dans le cas des chevaux en provenance de pays tiers, le certificat sanitaire original présenté pour inspection au poste de contrôle frontalier (PCF) est rempli et conservé par le PCF, qui remet en échange le document sanitaire commun d'entrée (DSCE).

Les passeports des chevaux et les documents vétérinaires seront recueillis au moment de l'examen à l'arrivée. Ils seront rendus au chef d'équipe/représentant de la FN avant le départ, après paiement de tous les frais.

Pour le transport des chevaux, tous les CNO/CNP seront autorisés à faire appel aux transporteurs de leur choix. Paris 2024 a cependant désigné un transitaire et courtier en douane officiel : Horse Logistic Company. Le directeur, Philippe Apert, et son équipe se consacreront entièrement à Paris 2024. Horse Logistic Company pourra accompagner toute fédération qui en fait la demande dans ses démarches liées à l'importation/exportation de ses chevaux.

HORSE LOGISTIC COMPANY

26 route de Libourne
33450 Saint Sulpice & Cameyrac
+33 (0)6.07.76.42.43

E-mail : custom.gles@gl-events.com

Dans tous les cas, notre transporteur devra disposer de toutes les informations nécessaires concernant tous les chevaux : localisation à J-15 et J+15, date d'entrée en France, place où les chevaux sont stationnés en France avant le début de la compétition, situation douanière, etc. Le transporteur devra disposer également de tous les documents sanitaires et de douane, les documents TRACES et tout autre document obligatoires nécessaires au transport.

Les informations relatives à la traçabilité des chevaux sont demandées à des fins de biosécurité, d'hygiène et de sécurité afin d'assurer la meilleure surveillance sanitaire possible dans les départements d'accueil. Cela doit être saisi dans la FEI HorseApp. La FEI fournira les informations et procédures pertinentes sur son site Web : <https://howto.fei.org/content/20/292/en/how-to-provide-the-equine-health-requirements-specifically-requested-for-the-paris-2024-olympic-games.html>

D'autres renseignements sur le transport des chevaux et les questions logistiques figurent dans le Horse Freight Manual.

2.2.5 EXAMEN À L'ARRIVÉE

Un premier examen vétérinaire sera effectué par l'équipe vétérinaire conformément à l'article 1029 du Règlement vétérinaire de la FEI.

Il comprendra une vérification du passeport (identification et vaccinations) et un examen clinique portant sur plusieurs points dont la température rectale, la fréquence cardiaque, le rythme cardiaque, la respiration et le bien-être général du cheval. Cet examen clinique vise à repérer les chevaux qui pourraient souffrir d'une maladie infectieuse ou contagieuse ou de tout autre maladie qui pourrait compromettre leur tolérance à l'exercice. Les couvertures et autres chemises seront retirées pour faciliter le contrôle de la fréquence et de la courbe respiratoires, ainsi que l'évaluation générale de l'état du cheval. En revanche, les guêtres, bandes, protections et autres équipements de voyage ne seront pas retirés.

La température rectale du cheval, prise deux fois par jour pendant les trois jours qui précèdent l'arrivée sur le site, doit être renseignée sur l'application FEI HorseApp. Le formulaire d'auto-certification de la santé du cheval doit également être rempli sur FEI HorseApp avant l'arrivée.

Parallèlement, le statut vaccinal antigrippal sera vérifié sur les passeports des chevaux et **doit respecter l'article 1003 du Règlement vétérinaire de la FEI. Tout cheval ne respectant pas ces critères pourrait se voir refuser l'entrée sur le site.**

L'évaluation du risque de biosécurité étant fondé sur l'analyse des risques, en cas d'épidémie déclarée dans la région d'origine du cheval, des tests supplémentaires pourront être demandé avant l'arrivée ou à l'arrivée.

Si un cheval présente une maladie infectieuse ou contagieuse, ce cheval et le reste de son groupe épidémiologique seront isolés et placés sous surveillance en vue d'un examen clinique approfondi et d'autre tests.

Remarque : dès lors qu'un cheval est déclaré positif à une maladie infectieuse, il doit être éloigné du site et ne peut plus accéder aux espaces d'entraînement.

L'équipe vétérinaire accueillera les chevaux aux horaires indiqués dans le tableau suivant. **Aucune arrivée tardive ne sera autorisée.** En cas de difficulté, veuillez avertir le comité d'organisation et/ou l'administrateur de la clinique vétérinaire.

DISCIPLINE	OUVERTURE DES ÉCURIES	EXAMEN À L'ARRIVÉE
CONCOURS COMPLET	Mer. 24/07 - 6 h	6 h-21 h
DRESSAGE	Ven. 26/07 - 6 h	6 h-21 h
SAUT D'OBSTACLES	Mar. 30/07 - 7 h	6 h-21 h
PARA DRESSAGE	Ven. 30/08 - 6 h	6 h-21 h

Note: l'arrivée des chevaux de dressage le 26 juillet ne sera pas possible entre 8H et 10H30 du fait de l'inspection des chevaux de concours complet.

2.2.6 BIOSÉCURITÉ

Les chevaux seront soumis à de stricts contrôles de biosécurité pendant toute la durée de leur séjour sur le site pendant les Jeux. Ces contrôles seront supervisés par le responsable de l'équipe Biosécurité, sous la direction du VSM et de la Commission vétérinaire de la FEI. Des tapis désinfectants et du gel hydroalcoolique seront mis à disposition et devront être utilisés à chaque entrée et sortie de la zone d'hébergement des chevaux.

Une fois l'examen à l'arrivée effectué, conformément au Règlement de la FEI, la température rectale des chevaux sera prise deux fois par jour (matin et soir) et renseignée sur la FEI HorseApp. La personne responsable de chaque cheval sera chargée de ce contrôle. Des contrôles aléatoires pourront être effectués par les vétérinaires du CO. L'équipe vétérinaire pourra fournir des conseils et de l'assistance à tout moment, sur demande.

La personne responsable de chaque cheval sera également chargée de rechercher la présence de tiques. Toute détection devra être signalée par les vétérinaires de l'équipe ou tout autre personne responsable au responsable de l'équipe Biosécurité et/ou au responsable de l'équipe médecine interne et/ou à la VSM.

Durant la nuit, les chevaux seront surveillés par un steward et un vétérinaire de l'équipe vétérinaire, qui inspecteront visuellement chaque cheval depuis l'extérieur de son box à l'aide d'une lampe adaptée.

Les informations relatives à l'état de santé des chevaux seront contrôlées quotidiennement par le responsable de l'équipe de médecine interne à la clinique. Tout signe clinique anormal sera signalé à la commission vétérinaire FEI.

2.2.7 SÉANCES D'INFORMATION DE LA COMMISSION VÉTÉRINAIRE DE LA FEI À L'ATTENTION DES VÉTÉRINAIRES D'ÉQUIPE

Une réunion sera organisée pour les vétérinaires d'équipe afin de leur présenter les différents services mis à disposition et de leur permettre de poser des questions. L'heure et le lieu seront communiqués ultérieurement.

→ SÉANCES D'INFORMATION DE LA COMMISSION VÉTÉRINAIRE DE LA FEI

JEUX	DISCIPLINE	DATE	HEURE
Olympiques	Concours complet	24/07	À déterminer
	Dressage	26/07	À déterminer
	Saut d'obstacles	30/07	À déterminer
Paralympiques	Para dressage	31/08	À déterminer

* Les horaires peuvent changer.

2.2.8 INSPECTIONS DES CHEVAUX

Toutes les inspections se dérouleront près de la zone d'échauffement des écuries.

Le tableau suivant indique les dates et heures de ces inspections :

→ INSPECTIONS DES CHEVAUX

JEUX	DISCIPLINE	DATE	HEURE
Olympiques	Concours complet – 1 ^{re} inspection des chevaux	26 juillet 2024	9H30 - 11H00
	Dressage – 1 ^{re} inspection des chevaux	28 juillet 2024	7H00 - 9H00
	Concours complet – 2 ^e inspection des chevaux	29 juillet 2024	7H30 - 9H00
	Dressage - Morning re-inspection	30 juillet 2024	7H45 - 8H00
	Saut d'obstacles – 1 ^{re} inspection des chevaux	31 juillet 2024	7H30 - 10H00
	Saut d'obstacles – Re-inspection (team) - Option A	31 juillet 2024	16H30 - 16H45
	Saut d'obstacles – Re-inspection (team) - Option B	1 ^{er} août 2024	7H30 - 7H45
	Saut d'obstacles – 2 ^e inspection des chevaux (individuel)	3 août 2024	14H00 - 16H30
	Dressage – 2 ^e inspection des chevaux	4 août 2024	7H00 - 7H30
	Saut d'obstacle - Re-inspection (individuel)	4 Août 2024	9H00 - 9H30
Paralympiques	Para dressage – 1 ^{re} inspection des chevaux	2 septembre 2024	8H00 - 10H00
	Para dressage – 2 ^e inspection des chevaux	7 septembre 2024	07H15 - 08H45

* Les horaires peuvent changer.

2.2.9 CONTRÔLES ANTIDOPAGE ÉQUIN ET CONTRÔLES DE LA PRISE DE MÉDICAMENTS SOUMIS À AUTORISATION

Des contrôles antidopage équin et des contrôles de la prise de médicaments soumis à autorisation seront effectués conformément au Règlement de la FEI concernant la lutte contre le dopage équin et les médicaments contrôlés, à la Liste des substances interdites établie par la FEI et au Règlement vétérinaire de la FEI, dans leurs versions en vigueur au moment des Jeux.

Le choix des chevaux qui subiront un prélèvement peut intervenir à tout moment pendant la compétition, à la discrétion des vétérinaires de la FEI chargés des contrôles, qui travailleront en étroite collaboration avec le Président du jury et la Commission vétérinaire de la FEI. Le matériel et les substances qui auraient été utilisés pour traiter les chevaux en violation du Règlement vétérinaire de la FEI pourront également faire l'objet de contrôles à tout moment.

Tous les traitements, à l'exception des nébulisations avec des substances autorisées dans toutes les disciplines et des perfusions après l'épreuve de cross-country pour les chevaux inscrits au concours complet, devront être effectués dans les boxes de soins sous la supervision d'un vétérinaire traitant agréé et après accord d'un vétérinaire délégué de la FEI.

Voir l'annexe VI du Règlement vétérinaire : Sanctions en cas d'infraction au Règlement vétérinaire de la FEI
(<https://inside.fei.org/content/fei-veterinary-rules>)

2.2.10 SERVICE DE CONTRÔLE AVANT L'ARRIVÉE (PRE-ARRIVAL TESTING SERVICE OU PAT)

Pour faciliter les préparatifs des Jeux Olympiques et Paralympiques (« les Jeux »), il sera possible de faire contrôler la prise de substances interdites par la FEI par les chevaux participant aux Jeux grâce au service de contrôle avant l'arrivée (PAT). Le service PAT sera proposé sur la base du volontariat par le biais des fédérations nationales (FN), pour une durée limitée seulement, avant les dates d'arrivée prévue des chevaux dans les écuries des Jeux.

Le service PAT sera proposé exclusivement aux athlètes équins référencés par les FN et inscrits aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dès le lendemain de la clôture des engagements nominatif. Il sera uniquement offert par le laboratoire de référence de la FEI, le Laboratoire des Courses Hippiques (LCH), qui est aussi le laboratoire chargé de l'analyse des échantillons A pendant les Jeux.

Des informations complémentaires concernant le service PAT seront publiées sur le site de la FEI et transmises à tous les CNO/CNP participants.

2.3 PERSONNES CLÉS

2.3.1 COMMISSION VÉTÉRINAIRE DE LA FEI

La Commission vétérinaire de la FEI aura un bureau à la clinique vétérinaire pendant toute la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques, à compter du jour d'arrivée du premier cheval. Les membres de cette Commission se tiendront à disposition à tout moment pour apporter conseils et assistance.

→ COMMISSION VÉTÉRINAIRE DE LA FEI

RÔLE	JEUX OLYMPIQUES	JEUX PARALYMPIQUES
Délégués des vétérinaires étrangers	Emily Sandler (USA)	Julius Peters (NED)
Présidents :	Thierry Grisard (FRA)	Sonia Wittreck (FRA)
Membres associés	Juliana Ramalho de Freitas (BRA)	Juan Carlos Garcia de Brigard (COL)
	Julius Peters (NED)	-



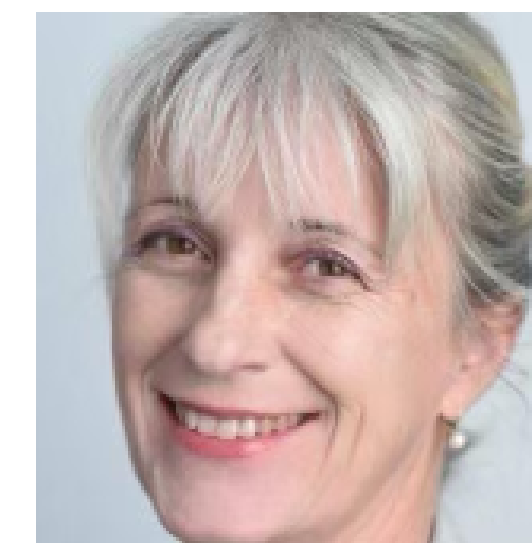
Emily Sandler
(USA)



Julius Peters
(NED)



Thierry Grisard
(FRA)



Sonia Wittreck
(FRA)



Juliana Ramalho
de Freitas
(BRA)



Juan Carlos Garcia
de Brigard
(COL)

2.3.2 REPRÉSENTANTS DU SERVICE VÉTÉRINAIRE DE LA FEI

→ REPRÉSENTANTS DU SERVICE VÉTÉRINAIRE DE LA FEI

RÔLE	JEUX OLYMPIQUES	JEUX PARALYMPIQUES
Directeur du Service vétérinaire de la FEI	Göran Åkerström	
Conseillère vétérinaire senior de la FEI	Caterina Termine	



Göran Åkerström



Caterina Termine

2.3.3 AUTRES VÉTÉRINAIRES OFFICIELS DE LA FEI

→ AUTRES VÉTÉRINAIRES OFFICIELS DE LA FEI

RÔLE	JEUX OLYMPIQUES	JEUX PARALYMPIQUES
Vétérinaires de la FEI chargés des contrôles	Marie Grandcollot-Chabot (FRA)	Michel Dahn (SUI)
	Ali Tweissi (UAE)	Sara Valls Perez (ESP)
Vétérinaires de la FEI chargés des examens	Christopher Elliott (AUS)	-
	Howard Newitt (GBR)	

Marie
Grandcollot-Chabot (FRA)Ali Tweissi
(UAE)Michel Dahn
(SUI)Christopher Elliott
(AUS)Howard Newitt
(GBR)Sara Valls Perez
(ESP)

2.3.4 PERSONNEL CHARGÉ DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

→ PERSONNEL CHARGÉ DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

RÔLE	JEUX OLYMPIQUES	JEUX PARALYMPIQUES
Responsable des services vétérinaires	Anne Couroucé (FRA)	
RÔLE (NTO)	JEUX OLYMPIQUES	JEUX PARALYMPIQUES
Administratrice de la clinique	Aude-Gaëlle Heitzmann (FRA)	Sarah Pradeaud (FRA)
Responsable des techniciens vétérinaires	Muriel Buis (FRA)	Karen Coumbe (GBR)
Responsable de la médecine interne de la clinique vétérinaire	Valérie Picandet (FRA)	
Responsable de la chirurgie de la clinique vétérinaire	Caroline Tessier (FRA)	Élodie Lallemand (FRA)
Responsable de l'équipe des vétérinaires traitants	Aurélien Léonard (FRA)	Philippe Heiles (FRA)
Responsable de l'équipe vétérinaire du cross-country	Cyril Tricaud (FRA)	-
Responsable de la Biosécurité	Camille Vercken (FRA)	
Responsable de la Physiothérapie et thérapies manuelles équine	Joao Paulo Marques (POR)	
Responsables de l'imagerie	Erik Bergman (NED) Virginie Coudry (FRA)	Virginie Coudry (FRA)
Coordinateur pour le Bien-être des chevaux	Richard Corde (FRA)	
Vétérinaires de l'équipe de nuit	Camille Tesson (FRA) Jérôme Thévenot (FRA) Laura Congard (FRA)	Lorenzo Lambertini (FRA)
Responsable des ambulances équines	Émilie Laurençon (FRA)	
Responsable de l'équipe des maréchaux ferrants	Guillaume Chabert (FRA) Pierre-Henri Renault (FRA)	Guillaume Chabert (FRA)
Responsable de l'équipe Premiers secours	Lorenzo Lambertini (FRA)	Thierry Grisard (FRA)



Anne Couroucé
(FRA)



Aude-Gaëlle Heitzmann
(FRA)



Sarah Pradeaud
(FRA)



Muriel Buis
(FRA)



Karen Coumbe
(GBR)



Valérie Picandet
(FRA)



Caroline Tessier
(FRA)



Elodie Lallemand
(FRA)



Philippe Heiles
(FRA)



Aurélien Léonard
(FRA)



Camille Vercken
(FRA)



Joao Paulo Marques
(POR)



Erik Bergman
(NED)



Virginie Coudry
(FRA)



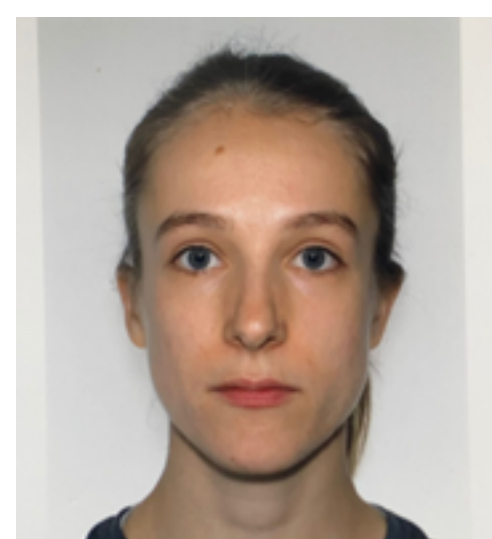
Cyril Tricaud
(FRA)



Camille Tesson
(FRA)



Jérôme Thévenot
(FRA)



Laura Congard
(FRA)



Lorenzo Lambertini
(FRA)



Emilie Laurençon
(FRA)



Guillaume Chabert
(FRA)



Pierre-Henri Renault
(FRA)



Thierry Grisard
(FRA)



Richard Corde
(FRA)

2.4 INSTALLATIONS VÉTÉRINAIRES

2.4.1 PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES

Tous les vétérinaires participant aux Jeux doivent être enregistrés auprès de l'Ordre national des vétérinaires, organisme d'habilitation à l'exercice de la profession en France. Les CNO et CNP sont responsables de cet enregistrement des vétérinaires. **Des formulaires d'enregistrement sont disponibles dans la section dédiée des extranets de Paris 2024. Les informations suivantes sont demandées :**

→ Pour tous les vétérinaires :

- Prénom
- Nom
- Date de naissance
- Nationalité
- Coordonnées (adresse e-mail et numéro de téléphone mobile)
- Identifiant FEI et discipline

→ **Pour les vétérinaires français**, indiquez leur numéro d'inscription à l'Ordre national des vétérinaires

→ **Pour les vétérinaires exerçant dans l'Union européenne**, joignez l'attestation LPS et les documents justificatifs :

<https://www.veterinaire.fr/je-suis-veterinaire/les-conditions-dexercice-en-france/la-libre-prestation-de-service-lps>

→ **Pour les vétérinaires exerçant en dehors de l'Union européenne**, fournissez également les informations suivantes :

- Pays d'exercice
- Preuve d'enregistrement auprès de l'organisme statutaire ou de l'autorité compétente (de moins de trois mois)
- Diplôme vétérinaire en cas d'absence d'inscription auprès d'un organisme statutaire national ou d'une autorité compétente
- Veuillez également fournir ces informations pour le vétérinaire d'équipe titulaire et son remplaçant. Une seule accréditation sera fournie, mais cela permettra à l'Ordre national des vétérinaires de disposer de toutes les informations en cas de changement de dernière minute.

Veillez envoyer les informations concernant les vétérinaires travaillant pour les Jeux Olympiques à l'adresse suivante : vetnocregistration@paris2024.org ou

Veillez envoyer les informations concernant les vétérinaires travaillant pour les Jeux Paralympiques à l'adresse suivante : vetnpreregistration@paris2024.org

Ces informations doivent être envoyées avant le 1^{er} mars 2024.

2.4.2 ENREGISTREMENT DES VÉTÉRINAIRES D'ÉQUIPE ET DES THÉRAPEUTES ÉQUINS AGRÉÉS

Tous les vétérinaires d'équipe et les thérapeutes équins agréés doivent s'enregistrer à la clinique vétérinaire dès leur arrivée sur le site. Ils devront présenter leur carte d'identité et leur carte d'identification FEI. Il leur sera demandé de remplir un formulaire d'inscription

(https://inside.fei.org/system/files/PTV-PET%20Registration%20Form_0.pdf)

Les vétérinaires d'équipe devront fournir des coordonnées (dont leur numéro de téléphone mobile) à l'administratrice de la clinique vétérinaire, de manière à pouvoir être joints à tout moment en cas d'urgence.

Les vétérinaires d'équipe ne pourront pas utiliser les installations de la clinique vétérinaire, envoyer des échantillons pour analyse et accéder au stock de médicaments vétérinaires avant leur enregistrement. Tous les vétérinaires devront porter de manière visible leur carte d'identification FEI, en plus de leur accréditation Paris 2024.

En France, les physiothérapeutes doivent être des vétérinaires pour être autorisés à pratiquer. Toutefois, une dérogation exceptionnelle va être octroyée pour l'activité des physiothérapeutes non vétérinaires dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques.

→ Un seul physiothérapeute non vétérinaire sera autorisé par équipe et par discipline ;

→ Ce physiothérapeute devra travailler sous la responsabilité du vétérinaire d'équipe, qui devra, lui-même, avoir des connaissances en physiothérapie ;

→ Toutes les procédures de physiothérapie (FEI regulations) seront enregistrées par le comité d'organisation ;

→ Le comité d'organisation enverra au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) - DGAL la liste des physiothérapeutes devant être autorisés (nation, discipline, nom du physiothérapeute nom du vétérinaire d'équipe responsable des procédures de physiothérapie) avant le 30 juin 2024 ;

→ Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) - DGAL vérifiera cette liste de physiothérapeutes qui seront autorisés à travailler aux Jeux Olympiques et Paralympiques et enverra au comité d'organisation une lettre formalisant cette autorisation.

Pour les physiothérapeutes devant travailler pour les Jeux Olympiques, merci d'adresser ces informations à l'adresse mail suivante : vetnocregistration@paris2024.org or

Pour les physiothérapeutes devant travailler pour les Jeux Paralympiques, merci d'adresser ces informations à l'adresse mail suivante : vetnpreregistration@paris2024.org

2.4.3 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SUR LE SITE

Une clinique vétérinaire sera temporairement établie sur le site de Versailles, uniquement pour la durée des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Horaires d'ouverture de la clinique vétérinaire : 6 h–22 h tous les jours (Urgences ouvertes 24 h/24)

La clinique ne dispose pas d'installations chirurgicales. Les chevaux nécessitant une intervention chirurgicale d'urgence seront conduits en ambulance équine dans une clinique spécialisée (voir ci-dessous). Paris 2024 facilitera le transport, l'hébergement et la communication pour le groom, le cavalier et le propriétaire du cheval.

Pendant toute la durée des Jeux, des informations concernant les services vétérinaires seront affichés sur un tableau dans la réception de la clinique vétérinaire.

La clinique vétérinaire proposera les installations et services suivants :

- Pathologie clinique (numération et formule sanguines, biochimie, différents PCR, etc.)
- Pharmacie
- Endoscopie
- Radiographie
- Échographie
- Barre d'examen
- Un box d'hospitalisation capitonné
- Trois boxes d'hospitalisation
- Un nébuleux Flexineb®
- Une balance

Dix boxes de soins seront installés dans une tente distincte à proximité de la clinique vétérinaire. C'est là que les vétérinaires

d'équipe pourront soigner leurs chevaux en cas de besoin, avec l'accord de la Commission vétérinaire de la FEI.

Des vétérinaires spécialistes de l'imagerie de l'appareil locomoteur seront sur place pour effectuer des examens radiographiques et échographiques en lien avec les vétérinaires d'équipe. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont soumis à la législation en matière de radioprotection et bénéficient d'une autorisation spécifique délivrée par l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) pour l'utilisation de générateurs de rayons X. L'utilisation de générateurs de rayons X sans autorisation de l'ASN est passible d'une amende de 15 000 € et d'une peine privative de liberté d'un an.

Toutes les radiographies devront être effectuées à la clinique vétérinaire. **L'utilisation d'appareils à rayons X dans les écuries est interdite.** Les vétérinaires équipes pourront utiliser tous les équipements d'imagerie et examiner les images en toute confidentialité, enregistrer les fichiers sur des disques et/ou stocker des images sur un serveur dédié de la clinique vétérinaire. Attention, la clinique ne dispose pas d'une salle d'opération ou d'équipements d'imagerie spécialisée (pour les scintigraphies et les IRM, par exemple).

Sous réserve de l'accord des parties concernées, il pourra être fait appel aux compétences de spécialistes des affections locomotrices équines (disposant de certifications ECVSMR, ACVSMR, LA-ECVDI, ISELP) et à un plateau d'imagerie technique complet, avec IRM et CT-scan), disponibles au CIRALE. Situé à Goustranville, à environ 200 km de Versailles, le Centre d'imagerie et de recherche sur les affections locomotrices équines dépend de l'École nationale vétérinaire d'Alfort

(ENVA). Il dispose d'une large gamme d'équipements d'imagerie à des fins diagnostiques, y compris un IRM à bas champ, un scanner de très grand diamètre permettant l'examen de la tête sur cheval debout et un système de radiographie très puissant. Une ambulance sera disponible à tout moment pour transporter les chevaux depuis le site vers le CIRALE. S'il est envisagé que le cheval reprenne la compétition, un steward l'accompagnera en tout temps.

Le coût de cet examen sera facturé directement par le CIRALE à la Fédération concernée ou au propriétaire du cheval.

Un purificateur de foin sera mis à disposition à la clinique, pour fournir en cas de besoin du foin purifié aux chevaux hospitalisés.

Différents moyens de lutte contre les mouches et les moustiques sont à l'étude.

Des solutions de lutte contre les moustiques seront mises en place dans l'enceinte des écuries et dans les barns. À l'extérieur, des pièges à taons et stomoxes seront installés. Toutefois, aucune solution contre les moustiques ne pourra être mise en place à l'extérieur. Ainsi, nous recommandons vivement aux Fédérations d'apporter des produits insecticides et des couvertures anti-moustiques notamment lors des sorties des chevaux pour marcher et/ou brouter.

2.4.4 FRAIS

L'utilisation de médicaments, compléments et autres consommables entraînera des frais. Les services de pathologie clinique réalisés sur place seront gratuits,

dans la limite d'un bilan sanguin par cheval et par discipline. Les services d'imagerie sur le site seront gratuits.

Les vétérinaires d'équipes ou personnes responsables seront tenus de payer immédiatement l'achat de médicaments à la clinique. Seuls les paiements par carte de crédit Visa seront acceptés. D'autres moyens de paiement seront disponibles sur le site (distributeur de billets et cartes prépayées, par exemple). Tous les frais devront être intégralement réglés avant la remise des passeports des chevaux à l'issue de la compétition.

2.4.5 SERVICES COURANTS

Pendant les horaires d'ouverture de la clinique vétérinaire, des membres de l'équipe vétérinaire seront à disposition pour effectuer sur demande les services suivants :

- Consultations et examens des chevaux dans leurs écuries
- Examens des chevaux à la clinique vétérinaire
- Recherches diagnostiques plus poussées à la clinique vétérinaire pour le compte des vétérinaires d'équipe ou des personnes responsables
- Recherches diagnostiques poussées ou interprétation des résultats au nom des équipes, conseils cliniques sur la base des résultats et mise en place du traitement approuvé par la Commission vétérinaire de la FEI.

Tous les services ci-dessus seront accessibles sur rendez-vous, chaque rendez-vous devant être pris en personne à la clinique à la réception de la clinique vétérinaire.

2.4.6 SERVICES D'URGENCE

Des services vétérinaires d'urgence seront disponibles 24 h/24 dès lors qu'il y aura des chevaux dans les écuries. En cas d'urgence, contactez le personnel de la clinique vétérinaire. Une aide d'urgence peut également être demandée par tout officiel de compétition. Des membres de l'équipe vétérinaire seront présents sur le site en permanence. Leurs noms et coordonnées seront affichés sur le tableau dans la réception de la clinique vétérinaire, ainsi que dans le bureau des stewards se trouvant dans les écuries.

2.4.7 PHYSIOTHÉRAPIE ÉQUINE ET THÉRAPIES DE SOUTIEN

Pendant toute la durée des Jeux olympiques et Paralympiques, une équipe de physiothérapie équine et thérapies manuelles sera présente sur le site pour vous accompagner, vous et vos chevaux, de la meilleure manière possible. Des rendez-vous peuvent être pris à cet effet à la réception de la clinique vétérinaire.

2.4.8 PATHOLOGIE CLINIQUE

Le laboratoire de diagnostic (laboratoire de référence de la FEI) au sein de la clinique vétérinaire proposera une large gamme de services de pathologie clinique tout au long des Jeux. Ces services comprennent les analyses sanguines et biochimiques, ainsi que les tests PCR permettant le

diagnostic de différentes maladies infectieuses. Les délais d'obtention des résultats après remise des échantillons au laboratoire dépendront du test demandé (une demi-heure pour une analyse biochimique et 4 h pour un PCR, par exemple). Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

La liste complète des tests proposés sera disponible à la réception de la clinique vétérinaire. Les vétérinaires d'équipe devront déposer les échantillons à la réception de la clinique. Le matériel nécessaire pour la collecte des échantillons pourra être obtenu sur demande à la réception de la clinique vétérinaire. Un formulaire devra être rempli pour chaque cheval et devra accompagner les échantillons remis à la réception de la clinique vétérinaire. Les résultats, confidentiels, seront remis par e-mail directement au vétérinaire d'équipe et au propriétaire (à sa demande). Un exemplaire imprimé des résultats sera également mis sous enveloppe scellée et déposé dans la boîte aux lettres de l'équipe à la réception de la clinique vétérinaire.

En cas d'urgence, il sera possible de s'adresser à la clinique vétérinaire en dehors des heures d'ouverture pour obtenir des services de pathologie clinique.

2.4.9 PHARMACIE

Un grand nombre de médicaments et autres consommables vétérinaires seront disponibles à l'achat dans la clinique vétérinaire aux horaires d'ouverture habituels. Le catalogue

complet sera disponible à la réception de la clinique vétérinaire. La liste complète de ces médicaments est également en annexe de ce guide. Veuillez contacter les services vétérinaires pour en savoir plus : vet.gles@gl-events.com

Les médicaments seront uniquement remis en main propre au vétérinaire traitant agréé enregistré auprès de la clinique vétérinaire. Pour effectuer des achats à la pharmacie, les vétérinaires doivent suivre la procédure suivante :

→ COMMANDE

- Le vétérinaire d'équipe remplit un formulaire de demande pour la clinique vétérinaire, disponible à la réception de la clinique vétérinaire.
- Le vétérinaire d'équipe remet ensuite le formulaire complété à la réception de la clinique vétérinaire.
- Sa signature sera vérifiée avant le traitement de la commande.

→ COLLECTE

- Une fois la commande traitée, les produits peuvent être récupérés par le vétérinaire d'équipe à la réception de la clinique vétérinaire. Au moment de la collecte, il lui sera demandé de signer le formulaire de demande pour accuser réception de la commande.
- Les bandages et autres articles du même ordre peuvent être récupérés par d'autres membres de l'équipe, pas seulement par des vétérinaires.

2.4.10 CLINIQUE SPÉCIALISÉE EXTERNE

Cette clinique a été choisie en raison de l'excellence de ses services et de la présence d'un grand nombre de spécialistes :

Clinique vétérinaire de Grosbois,

46 avenue de Grosbois, 94440 Boissy-Saint-Léger

Tél : + 33 (0)1 45 69 65 39.

Cependant, c'est à la personne responsable du cheval que revient la décision finale, et elle peut choisir de faire conduire son cheval dans une autre clinique vétérinaire en cas de besoin. En pareil cas, cette personne doit informer le comité d'organisation dans les plus brefs délais.

La clinique propose ses services 24 h/24 et 7 j/7, et dispose d'une équipe de cinq chirurgiens spécialisés pouvant prendre en charge toutes les urgences dans les meilleures conditions possibles. Tous ces professionnels ont une riche expérience des fractures, en particulier le Dr Fabrice Rossignol, diplômé ECVS et directeur de la clinique, qui sera présent sur place.

Un bloc opératoire est réservé aux opérations ostéo-articulaires et tendineuses qui nécessitent un très haut degré d'asepsie. La réparation des fractures assistée par fluoroscopie et nanoscopie (technique d'arthroscopie peu invasive) est également possible. Un autre bloc opératoire est dédié aux interventions respiratoires ou digestives. Chaque salle est attenante à un box de couchage/réveil sécurisé.

Aux services d'urgence vient s'ajouter un service de médecine interne dont l'équipe complète composée d'infirmiers, d'internes et de résidents est supervisée par le Dr Valérie Deniau, diplômée ECEIM. La clinique dispose de 25 boxes destinés à l'accueil des chevaux hospitalisés. En fonction des besoins, les boxes peuvent être équipés de perfusions de gros volume, pompe à perfusion, bouteilles d'oxygène, hamac de suspension ou matériel d'isolement pour les cas contagieux. Certains boxes sont équipés de vidéo-

surveillance pour visualiser en permanence les patients critiques. Des litières de paille ou copeaux sont disponibles et choisies en fonction des nécessités médicales et/ou des habitudes de chaque cheval.

Deux salles de consultation, disposant chacune d'un endoscope et d'un échographe, sont utilisées quotidiennement pour les examens médicaux et musculosquelettiques. La salle de radiographie est équipée d'un générateur très puissant sur palan, adapté à l'examen de toutes les structures du squelette y compris des régions axiales (vertèbres dorsales, cervicales). Le développement numérisé facilite la lecture et l'archivage des radios et permet une transmission rapide des clichés aux confrères par e-mail. Des boxes de passage sont également à disposition dans la journée pour le confort des chevaux en consultation.

Le laboratoire, équipé de tous les appareils nécessaires aux analyses sanguines et biochimiques ainsi qu'aux tests PCR rapides pour les principales maladies virales, dispose aussi de centrifugeuses et d'un microscope. Il permet la réalisation d'analyses sanguines 24 h/24, le conditionnement des prélèvements envoyés à des laboratoires spécialisés ou l'évaluation en urgence des liquides biologiques (synovie, liquide abdominal, etc.).

Dès lors qu'un cheval sera hospitalisé dans la clinique spécialisée, tous les soins vétérinaires seront facturés (consultation, intervention chirurgicale, examens complémentaires, hospitalisation, médicaments, autres consommables, services de pathologie clinique, etc.).

2.4.11 AUTOPSIE

Comme l'exige le Règlement vétérinaire de la FEI, un service d'autopsie est prévu par Paris 2024. Il sera assuré en dehors du site 24 h/24 et 7 j/7 au Laboratoire de pathologie équine de l'ANSES situé à Dozulé (Calvados). Une ambulance motorisée sera disponible à tout moment pour transporter les chevaux depuis le site vers ce laboratoire.

2.5 INSTALLATIONS DE MARÉCHALERIE

2.5.1 FORGE

LIEU : Parc équestre (Versailles)

DATES ET HEURES D'OUVERTURE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES :

24 juillet – 6 août 2024, de 6 h à 22 h

DATES ET HEURES D'OUVERTURE PENDANT LES JEUX PARALYMPIQUES :

30 août – 7 septembre 2024, de 7 h à 22 h

La forge de Versailles, conçue spécialement pour l'occasion, est attenante à la clinique vétérinaire et proche des écuries.

Elle sera ouverte aux horaires indiqués ci-dessus et proposera les services suivants :

- Quatre postes de ferrage individuels
- Espace de rangement pour les maréchaux-ferrants d'équipe
- Accès à une gamme complète d'équipements modernes
- Forge pouvant être réservée par les maréchaux-ferrants d'équipe
- Assistance, conseil et utilisation des installations pour les maréchaux-ferrants d'équipe
- Services de maréchalerie dirigés par le chef de l'équipe Maréchalerie, assisté d'une équipe complète de maréchaux-ferrants présents sur le site, pendant les sessions d'entraînement et pendant les compétitions.

2.5.2 STOCKS

Un large stock de fers, clous et autres équipements sera mis à la disposition des équipes pour chaque discipline. Des achats pourront être effectués à la forge pendant les heures d'ouverture. Le catalogue complet et les tarifs seront disponibles à la forge. Malgré les efforts faits pour garantir des stocks suffisants, Paris 2024 recommande aux équipes d'apporter leur propre matériel, y compris des fers de rechange. L'inventaire complet sera disponible sur demande auprès de la VSM.

2.6 INSTALLATIONS DE REFROIDISSEMENT

Des tentes de refroidissement seront installées par Paris 2024 à proximité des terrains d'entraînement et de compétition, ainsi que dans la zone de récupération située après la ligne d'arrivée de l'épreuve de cross-country du concours complet. Des ventilateurs brumisateurs et des équipements de refroidissement (glace, eau et seaux) seront proposés dans les tentes afin protéger les chevaux de la chaleur. L'eau des réservoirs sera à une température comprise entre 15 °C et 20 °C.

2.7 PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

RÔLE	NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
Responsable des services vétérinaires	Anne Couroucé (FRA)	+ 33 6 80 33 92 37
Maréchal-ferrant	Guillaume Chabert (FRA)	+ 33 6 11 27 68 26
Commission vétérinaire de la FEI (Jeux Olympiques)		
Déléguée des vétérinaires étrangers	Emily Sandler (USA)	À déterminer
Président	Thierry Grisard (FRA)	+ 33 6 15 93 81 02
Membres associés	Juliana Ramalho de Freitas (BRA)	À déterminer
	Julius Peters (NED)	+ 31 654958682
Commission vétérinaire de la FEI (Jeux Paralympiques)		
Délégué des vétérinaires étrangers	Julius Peters (NED)	+ 31 654958682
Présidente	Sonia Wittreck (FRA)	+ 33 6 99 69 46 40
Membre associé	Juan Carlos Garcia de Brigard (COL)	À déterminer

3

PENTATHLON MODERNE

- **3.1 DATES CLÉS** p 27
- **3.2 SITE** p 27
- **3.3 PERSONNES CLÉS** p 28
- **3.4 ARRIVÉE DES CHEVAUX** p 29
- **3.5 INSTALLATIONS VÉTÉRINAIRES** p 29
- **3.6 INSTALLATIONS DE MARÉCHALERIE** p 30
- **3.7 PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS** p 30

3.1 DATES CLÉS

DATE	COMPÉTITION	ACTIVITÉ
6 août 2024		Arrivée des chevaux (à partir de 18 h) Ouverture de la clinique vétérinaire
7 août 2024		Essai de saut d'obstacles et familiarisation
8 août 2024		-
9 août 2024	Demi-finale hommes	
10 août 2024	Demi-finale femmes Finale hommes	
11 août 2024	Finale femmes	Départ des chevaux

3.2 SITE

LIEU : Parc équestre (Versailles)

DATES ET HEURES D'OUVERTURE : 6 août – 11 août 2024, de 8 h à 22 h

3.3 PERSONNES CLÉS

3.3.1 LISTE EN COURS DE PRÉPARATION, À CONFIRMER

Une équipe dédiée de vétérinaires, assistants vétérinaires et maréchaux-ferrants sera disponible tout au long des Jeux, à compter de l'arrivée du premier cheval. Un vétérinaire sera également sur place la nuit. Les coordonnées seront affichées dans la réception de la clinique vétérinaire.

→ PERSONNEL CHARGÉ DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

Responsable des services vétérinaires	Anne Couroucé (FRA)
Rôle (NTO)	Pentathlon moderne
Administratrice de la clinique vétérinaire	Aude-Gaëlle Heitzmann (FRA)
Responsable des techniciens vétérinaires	Muriel Buis (FRA)
Responsable de la clinique vétérinaire	Anne Couroucé (FRA)
Responsable de l'équipe des vétérinaires traitants	Thierry Grisard (FRA)
Responsable de la Biosécurité	Camille Vercken (FRA)
Responsable de l'imagerie	Virginie Coudry (FRA)
Coordinateur pour le bien-être des chevaux	Richard Corde (FRA)
Vétérinaires de nuit	Camille Tesson (FRA) Laura Congard (FRA)
Responsable des ambulances équine	Émilie Laurençon (FRA)
Responsable de l'équipe Maréchalerie	Guillaume Chabert (FRA)

Voir les trombinoscopes [section 2.3](#)

Paris 2024 a nommé deux vétérinaires officiels pour la compétition de pentathlon moderne. Ils assureront les fonctions suivantes :

- présentation, avant le tirage au sort, d'un certificat d'aptitude à la compétition pour tous les chevaux ;
- participation au tirage au sort ;
- présence de l'un d'entre eux dans l'aire d'échauffement pendant la compétition, afin de vérifier qu'aucun cheval blessé et/ou exposé à un stress chronique ne s'apprête à concourir ;
- présence de l'un d'entre eux dans l'aire de compétition pendant la compétition, afin de vérifier qu'aucun cheval blessé et/ou exposé à un stress chronique ne concoure ;
- signalement immédiat de toute blessure au TD/NTO de l'UIPM ;
- intervention rapide dans l'aire de compétition en cas de besoin.

3.4 ARRIVÉE DES CHEVAUX

Un premier examen vétérinaire sera effectué par l'équipe vétérinaire.

Il comprendra une vérification de l'identification et des vaccinations et un examen clinique portant sur plusieurs points dont la température rectale, la fréquence cardiaque, le rythme cardiaque, la respiration et le bien-être général du cheval. Cet examen clinique vise à repérer les chevaux qui pourraient souffrir d'une maladie infectieuse ou contagieuse ou de toute autre maladie qui pourrait compromettre leur tolérance à l'exercice. Les couvertures et autres chemises seront retirées pour faciliter le contrôle de la fréquence et de l'effort respiratoires, ainsi que l'évaluation générale de l'état du cheval. En revanche, les guêtres, bandes, protections et autres équipements de voyage ne seront pas retirés.

L'évaluation du risque de biosécurité étant fondé sur l'analyse des risques, en cas de problème infectieux déclaré dans la région d'origine du cheval, des tests supplémentaires seront demandés avant l'arrivée ou à l'arrivée.

Si un cheval présente un quelconque symptôme clinique habituel de maladie ou a une maladie infectieuse ou contagieuse pouvant être contenue, ce cheval et le reste de son groupe épidémiologique seront isolés et placés sous surveillance en vue d'un examen clinique approfondi et d'autres tests.

Remarque 1 : dès lors qu'un cheval est déclaré positif à une maladie infectieuse, il doit être éloigné du site et ne peut plus accéder aux espaces d'entraînement.

3.5 INSTALLATIONS VÉTÉRINAIRES

3.5.1 CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SUR LE SITE

LIEU : Parc équestre de Versailles

HEURES D'OUVERTURE :

8 h-17 h les jours sans compétition

8 h-20 h les jours de compétition

Une clinique vétérinaire dotée d'un espace de traitement, d'une pharmacie, d'un bureau et de stocks sera installée sur le site. **Des membres de l'équipe Services vétérinaires proposeront les services suivants :**

- Consultations et examens des chevaux dans leurs écuries
- Examens des chevaux à la clinique vétérinaire
- Présence dans les aires de d'entraînement et de compétition
- Premiers secours en cas d'urgence

La clinique disposera de matériel d'imagerie spécialisée (radiographie, échographie, endoscopie) et d'équipements permettant d'assurer des services de pathologie clinique.

En cas de besoin, une ambulance équine sera disponible pour transporter les chevaux de la clinique vétérinaire à la clinique spécialisée.

3.5.2 CLINIQUE SPÉCIALISÉE EXTERNE

Cette clinique a été choisie en raison de sa proximité et des compétences et équipements dont elle dispose :

Clinique vétérinaire de Grosbois,

46 avenue de Grosbois,

94440 Boissy-Saint-Léger

Tél : + 33 (0)1 45 69 65 39

Voir section [section 2.4.3](#).

3.6 INSTALLATIONS DE MARÉCHALERIE

3.6.1 FORGE

LIEU : Parc équestre (Versailles)

HEURES D'OUVERTURE : 6 août – 11 août 2024, de 7 h à 20 h

La forge de Versailles, conçue spécialement pour l'occasion, est attenante à la clinique vétérinaire et proche des écuries. Elle sera ouverte aux horaires indiqués ci-dessus et proposera les services suivants :

- Quatre postes de ferrage individuels
- Espace de rangement pour les maréchaux-ferrants d'équipe
- Accès à une gamme complète d'équipements modernes
- Forge pouvant être réservée par les maréchaux-ferrants d'équipe
- Assistance, conseil et utilisation des installations pour les maréchaux-ferrants d'équipe
- Services de maréchalerie dirigés par le chef de l'équipe Maréchalerie, assisté d'une équipe complète de maréchaux-ferrants présents sur le site, sur les heures de compétition et sur les aires d'échauffement pendant l'épreuve d'équitation.

3.6.2 STOCKS

Un large stock de fers, clous et autres équipements sera mis à la disposition des équipes pour chaque discipline. Des achats pourront être effectués à la forge pendant les heures d'ouverture. Le catalogue complet et les tarifs seront disponibles à la forge. Malgré les efforts faits pour garantir des stocks suffisants, Paris 2024 recommande aux équipes d'apporter leur propre matériel, y compris des fers de rechange. L'inventaire complet sera disponible sur demande auprès de la VSM.

3.7 PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

RÔLE	NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
Responsable des services vétérinaires	Anne Couroucé (FRA)	+ 33 6 80 33 92 37
Chef de l'équipe des vétérinaires traitants	Thierry Grisard (FRA)	+ 33 6 15 93 81 02
Administratrice de la clinique vétérinaire	Aude-Gaëlle Heitzmann (FRA)	À déterminer
Chef de l'équipe Maréchalerie	Guillaume Chabert (FRA)	À déterminer



ANNEXE

MÉDICAMENTS DISPONIBLES À LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SUR SITE DURANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES POUR LES VÉTÉRINAIRES D'ÉQUIPE

TRÈS IMPORTANT :

Selon la loi Française et Européenne au sujet de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire, l'utilisation des fluoroquinolones et des céphalosporines de troisième et quatrième sera restreinte. Ces antibiotiques critiques devront être utilisés uniquement pour le traitement d'affections cliniques pour lesquelles il n'y a pas d'alternative de traitement avec des antibiotiques de première intention. Par ailleurs, ces antibiotiques critiques ne peuvent être utilisés que si un prélèvement et un antibiogramme ont été réalisés au préalable. Plus de détails sur le règlement sont disponibles avec les liens ci-après.

https://www.ema.europa.eu/en/documents/report/categorisation-antibiotics-european-union-answer-request-european-commission-updating-scientific-advice-impact-public-health-and-animal-health-use-antibiotics-animals_en.pdf

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032251629>

B

Cephalosporins, 3rd- and 4th-generation, with the exception of combinations with β -lactamase inhibitors

cefoperazone
cefovecin
cefquinome
ceftiofur

Polymyxins

colistin
polymyxin B

Quinolones: fluoroquinolones and other quinolones

cinoxacin
danofloxacin
difloxacin
enrofloxacin
flumequine
ibafloxacin

marbofloxacin
norfloxacin
orbifloxacin
xolonic acid
pradofloxacin

RESTRICT

MÉDICAMENTS DISPONIBLES À LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE SUR SITE

ANTIBIOTIQUES	Gentamicine - IV
	Pénicilline (Pénéthamate, Parahydroxybenzoate de méthyle) - IM
	TMPS powder - PO
	TMPS paste - PO
	TMPS - IV
	Doxycycline - PO
	Ceftiofur - IV or IM
	Oxytetracycline - IV
	Marbofloxacin - IV or IM
AINS	Flunixin - PO
	Flunixin - IV
	Meloxicam - PO
	Meloxicam - IV
	Phenylbutazone - PO
	Phenylbutazone - IV
	Firocoxib - PO
	Ketoprofen - IV

AIS	Dexamethasone - IV or IM
	Prednisolone - PO
	Trichlorméthiazide and dexaméthasone - PO
ANTI-SPASMODIQUES	Butylscopolamine - IV
	Dipyron - IV
	Dipyron and Butylscopolamine - IV
IV FLUIDS ET IONS	Ringer Lactate 5L
	NaCl 5L
	NaCl 3l
	NaCl 250mL
	Energidex
RESPIRATOIRE	N Acetylcysteine - PO
	N Acetylcysteine - IV
	Furosemide - IV
	Clenbuterol - PO
	Clenbuterol - IV
	Nebullin (curcuma) - Nebullisation
	Sodium Iodide - IV

GASTRO- INTESTINAL	Omeprazole - PO
	Psyllium - PO
	Coal - PO
	Smectite and probiotics (Post-Act Process) - PO
	Mineral Oil - PO
	Magnesium sulfate - PO
	Prebiotics (Flore process) - PO
	Gastricalm solution (complementary food for gastric ulcers) - Fluid PO
	Gastricalm G+ (complementary food for gastric ulcers) - Pellets PO
	Magnesium (Timeride-up) (complementary food for gastric ulcers) - Pellets PO
AGENTS ANESTHÉSIIQUES ET ANTALGIQUES	Acepromazine - PO
	Acepromazine - IV or IM
	Detomidine - IV or IM
	Romifidine - IV or IM
	Xylazine - IV or IM
	Butorphanol - IV or IM
	Lidocaine
	Mepivacaine

OPHTALMO	Fluoresceine
	Chloramphenicol (Ophtalon)
	Neomycine/Polymyxine B (Tevemyxine)
	Chlortetracycline (Ophtocycline)
	Shirmer test
	Atropine - Eye drops
	Framycetine and dexametasone (Fradexam) - Ointment
	Framycetine and dexametasone (Fradexam) - Eye drops
	Ocryl - Artificial tears
	Ocrygel
	Tetracaine

AGENTS TOPIQUES	Dermaflon (acide malique/benzoïque/salicylique)
	Cothivet Spray (healing and antiseptic)
	Tifene ointment (healing and antiseptic)
	Neomycine and Prednisolone (Predniderm)
	Enilconazole (Imaveral)
	Milking fat
	Compagel (Na heparin and levomenthol)
	Tendonil (glycerol triester hyper oxygenated)
	Ekyflogyl (Prednisolone/DMSO/Lidocaine)
	Sulmidol (Peru Baume)
DIVERS	Hyaluronic acid (Hyonate)
	Etamsylate (Hemoced)

VITAMINES/ COMPLÉMENTS	Vitamine C (VITA-C) - Fluid - IV or PO
	Ultra B (Vitamine B1, B6) - IV or PO
	Natural Vitamin E - PO
	Selenium (Kynoselen) - IV
	Redplex booster (vitamines, iron, folic acid and anti-oxydants) - PO
	Coverlyte Paste (Electrolytes paste) - PO
	Coverlyte powder (electrolytes powder) - PO
	L Carnitine (Pro L Carnitine) - PO
	Easy Race (Multivitamine booster) - Fluid PO
	Vetoxil Flash (Curcuma, Boswellia, Serrata) - Fuid PO
	Vetoxil (complementary food for joints) - Fuid PO
	Detox Duo (complementary food for hepatic and renal function) - Fluid PO
	Myodazole (complementary food for muscles) - Pellets PO
	Myodazole Flash (complementary food for muscles) - Fluid PO
	Hymunox (complementary food for immunity) PO

ASEPSIE	POVIDUM Solution (povidone with iode)
	POVIDUM Scrub (povidone with iode)
	Alcohol
	Chlorhexidine
	Aluspray
PARASITICIDES	Equine Fly spray
	Imidocarbe (Carbesia)
	Ivermectine and Praziquantel
	Ivermectine
	Moxidectine



**PARIS 2024
REMERCIÉ
SES PARTENAIRES
POUR LEUR
ENGAGEMENT.**

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels



Supporteurs Officiels

ABEO	Air Liquide	Airweave	Arena	DXC Technology	Egis	Enedis	ES Global	
Eviden	Fitness Park	Fnac Darty	Garden Gourmet	Gerflor	Groupe RATP	Highfield	La Poste	
Loxam	Lyreco	Mondo	MTD	Myrtha Pools	OnePlan	Optic 2000	Ottobock	Randstad
Re-uz	RGS Events	Saint-Gobain	Salesforce	SCC	SEDIF	SLX	SNCF	Sodexo Live!
Technogym	Thermo Fisher Scientific	Tourtel Twist	VINCI	Viparis	Westfield			



www.paris2024.org